





JOURNEE DE FORMATION MJPM à Strasbourg Devenir MJPM, professionnel indépendant : agrément et installation

Date: MARDI 17 DECEMBRE 2019 Lieu: ESEIS, 7 rue Sédillot – STRASBOURG – salle 2B

Objectif de la formation : Délivrer une information complète et préalable à une démarche de demande

d'agrément et d'installation pour les MJPM souhaitant exercer en activité libérale.

Public visé: MJPM et personnes en cours de formation MJPM envisageant une activité indépendante

PROGRAMME (accueil dès 8h30)

Mot de bienvenue de Béatrice Muller, Directrice Générale de l'ESEIS et de de Michèle Slaoui, Directrice des Formations et de l'Innovation

09h10 : Introduction de la journée

Le point de vue du juge des tutelles sur le métier de MJPM

Monsieur Bertrand, Gautier, juge des tutelles et Vice-Président chargé des tutelles au Tribunal d'Instance de Strasbourg

Matinée

09h30/10h45 : La procédure de demande d'agrément :

Présentation et explication des étapes (l'appel à projet et l'audition devant la commission)

10h45/11h15 : Pause

11h15/12h30 : L'installation du MJPM Indépendant

Forme juridique du cabinet, lieu d'installation, comptes et assurances, archivage et RGPD, lien avec l'autorité judiciaire et les partenaires, le secrétariat...

Echanges avec la salle

Michel Grouber, Président de la FNMJi Alsace et MJPM indépendant et **Laure Lagorceix**, MJPM indépendant (sous réserve)

12h30/13h30: Déjeuner sur place

Après-midi

13h30/14h30 : Le contrôle de l'Etat

Points de vigilance de l'activité de MJPM indépendant

Arnaud TROHEL Inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale - Missions interdépartementales d'inspection - contrôle -évaluation - DRDJSCS Grand Est, antenne de Nancy

Echanges avec la salle

15h00 : Pause

15h30/16h45 : Les modalités et le coût d'une installation

(prévisionnel, trésorerie, modalités juridiques...)

Christophe Brochart, gestionnaire de patrimoine – Gérant du Groupe XV à Strasbourg – chargé de cours en Master II gestion de patrimoine à l'Université de Strasbourg

Echanges avec la salle

17h00 : Conclusion de la journée

Béatrice Schneuwly, responsable de la formation MJPM

L'inscription se fait en ligne. Coût de la journée : 60 euros déjeuner compris (plateau-repas inclus)

Une facture acquittée vous sera envoyée dès règlements et une attestation de présence vous sera remise à l'issue de la formation.

Toute annulation d'inscription après le 11 décembre 2019 ne donnera lieu à aucun remboursement.